



Budget : note de présentation brève et synthétique

Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Gestion de l'Aérodrome Sisteron-Vaumeilh

Sommaire

- I. Le cadre juridique
- II. La section de fonctionnement
- III. La section d'investissement
- IV. Budgets primitifs 2024
- V. Comptes de gestion
- VI. Comptes administratifs
- VII. Affectation des résultats
- VIII. Contribution des communes
- IX. Redevance aéroportuaire

I. Le cadre général du budget

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

II. La section de fonctionnement

a) Généralité

Le budget de fonctionnement permet au syndicat d'assurer le quotidien de l'aérodrome.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des collectivités.

b) Budgets

Pour le SIAG il y a deux budgets. Le budget principal pour l'aérodrome, le budget du camping pour la gestion du camping et restaurant.

Les recettes de fonctionnement 2024 tout budget confondu s'élèvent à 248 609.76 euros

Les dépenses de fonctionnement 2024 tout budget confondu s'élèvent à 248 609.76 euros

(Budget primitif 2023 = 250 320.37 euros)

III. La section d'investissement

a) Généralité

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée au projet du SIAG à moyen ou long terme.

b) Budgets

Les recettes d'investissement 2024 tout budget confondu s'élèvent à 254 964.63 euros

Les dépenses de fonctionnement 2024 tout budget confondu s'élèvent à 254 964.63 euros

(Budget primitif 2023 = 313 984.12 euros)

IV. Budgets primitifs 2024 : voir en pièces annexes

V. Le compte de gestion 2023

Le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur. A cet effet, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion qui est transmis à l'exécutif local.

Compte de gestion du camping

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 004024

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC SISTERON

ETABLISSEMENT : CAMPING SIAG AERODROME VAUMEI

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

40701 - CAMPING SIAG AERODROME VAUMEI

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial CAMPING SIAG AERODROME VAUMEI					
Investissement	36 186,34		-3 351,82		32 834,52
Fonctionnement	-3 272,66		11 793,12		8 520,46
Sous-Total	32 913,68		8 441,30		41 354,98
TOTAL III	32 913,68		8 441,30		41 354,98
TOTAL I + II + III	32 913,68		8 441,30		41 354,98

Compte de gestion du budget principal

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

10701 - SIAG AERODROME SISTERON VAUME

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	10 246,42		45 993,10		56 239,52
Fonctionnement	122 020,22		12 059,17		134 079,39
TOTAL I	132 266,64		58 052,27		190 318,91
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
40701-CAMPING SIAG					
AERODROME VAUMEI					
Investissement	36 186,34		-3 351,82		32 834,52
Fonctionnement	-3 272,66		11 793,12		8 520,46
Sous-Total	32 913,68		8 441,30		41 354,98
TOTAL III	32 913,68		8 441,30		41 354,98
TOTAL I + II + III	165 180,32		66 493,57		231 673,89

VI. Le compte administratif

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et titres de recettes de l'année écoulée d'une collectivité locale, son vote doit intervenir avant le 30 juin

A la différence du compte de gestion, il reprend également les engagements juridiques en dépenses et en recettes (restes à réaliser)

Il est dressé par l'ordonnateur et présenté au vote de l'assemblée délibérante.

Le président, même s'il peut assister à la discussion, doit se retirer au moment du vote. Dans la séance ou le CA est débattu le conseil élit son président.

Le compte administratif du budget du camping

S.I.A.G. SISTERON VAUMEILH - S.I.A.G. CAMPING - CA - 2023

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 40 136,34	G 51 929,46	G-A 11 793,12
	Section d'investissement	B 34 944,96	H 31 593,14	H-B -3 351,82

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 3 272,66 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 36 186,34 (si excédent)	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 78 353,96	Q= G+H+I+J 119 708,94	=Q-P 41 354,98

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)				
Section d'exploitation		E	0,00	K 0,00
Section d'investissement		F	0,00	L 0,00
TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		= E+F	0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 43 409,00	= G+H+K 51 929,46	8 520,46
	Section d'investissement	= B+D+F 34 944,96	= H+J+L 67 779,48	32 834,52
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 78 353,96	= G+H+I+J+K+L 119 708,94	41 354,98

Le compte administratif du budget principal

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II		
VUE D'ENSEMBLE				A1		
EXECUTION DU BUDGET						
		DEPENSES		RECETTES		
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	108 611,36	G	120 670,53	12 059,17
	Section d'investissement	B	67 943,37	H	113 936,47	45 993,1
		+		+		
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	122 020,22	
			(si déficit)		(si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	10 246,42	
			(si déficit)		(si excédent)	
		=		=		
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	176 554,73	= G+H+I+J	366 873,64	Résultat clôture 190 318,91
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00	
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	108 611,36	= G+I+K	242 690,75	
	Section d'investissement	= B+D+F	67 943,37	= H+J+L	124 182,89	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	176 554,73	= G+H+I+J+K+L	366 873,64	

VII. L'affectation des résultats

L'affectation des résultats de l'exercice N-1 s'effectue à la clôture de l'exercice, après le vote du compte administratif

Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une affectation par décision de l'assemblée délibérante.

L'affectation du résultat- budget camping

AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023	
POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	-3272.66
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT.....	11793.12
DEFICIT.....	
A) EXCEDENT AU 31.12.2023	
Affectation obligatoire :	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées	8520.46
Solde disponible :	
affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	8520.46
Déficit résiduel à reporter	
B) DEFICIT AU 31.12.2023	
Déficit antérieur reporté	
(report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté	
(report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter	
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	

L'affectation du résultat- budget principal

AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023	
POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	122 020.22
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT.....	12 059.17
DEFICIT.....	
A) EXCEDENT AU 31.12.2023	134 079.39
Affectation obligatoire :	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées	
Solde disponible :	
affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	134 079.39
Déficit résiduel à reporter	
B) DEFICIT AU 31.12.2023	
Déficit antérieur reporté	
(report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté	
(report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter	
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	

VIII. La contribution des communes

Le montant total de la cotisation des communes pour 2024 s'élève à 42 840 euros.

Il y n'y a pas d'augmentation pour 2024

Sisteron : 37 128 euros

Vaumeilh : 3264 euros

Valernes : 1224 euros

Thèze : 816 euros

Sigoyer : 408 euros

IX. La redevance aéroportuaire

La redevance aéroportuaire pour 2024 s'élève à :

Catégorie « aéronef léger » = 10 € la journée

Catégorie « par aéronef léger basé » = forfait 200€ à l'année

Fin.